



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 43/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20220705-43-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2022

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 28 juin 2022

Séance du **05 juillet 2022**

=====**\*\***====

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**

Mme Judith **DIALLO, Secrétaire de séance.**

=====**\*\***====

L'**An Deux Mille Vingt-deux**, le mardi 05 Juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**NOUVEAUX TARIFS POUR LES VACATAIRES DU SECTEUR CULTUREL**

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 18h40) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE (arrivée à 18h16) - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - Mme Maryse GOUJON - M. Guibert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Kitty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Christian MARTIAL à M. Athanase MONDESIR
- M. Steve ALLONGOUT à M. Guybert FIRMIN
- Mme Huguette DELEM à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE à M. Fred Michel TIRAULT

**Étaient absents (es) :**

- Mme Annie GROS-DUBOIS
- Mme Stéphanie PARTY
- M. Olivier BERISSON
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

\*\*\*\*\*

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Judith DIALLO est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT N° 43/2022

Depuis octobre 2020, une dynamique autour de l'initiation aux pratiques artistiques amateurs a été mise en place au sein de l'Espace Culturel Georges Gabriel FITTE-DUVAL.

Ces actions qui préfigurent l'espace d'initiation pluri-artistique en cours de création, ont pour objectif de proposer aux usagers une offre de cours autour des arts du spectacle vivant et des arts plastiques et visuels et ainsi de rapprocher la population des pratiques culturelles et artistiques dans leur ensemble.

Les intervenants qui ont rejoint l'encadrement de ces ateliers, en qualité d'animateurs, sont des professionnels du secteur culturel et des membres d'associations ayant une expérience dans la mise en œuvre d'ateliers et stages d'initiation.

Le projet Art en Partage qui se déroulera du 15 juillet au 12 août 2022 a été l'occasion de s'inscrire dans le dispositif de « Vacances culturelles » porté par le Ministère de la Culture et à ce titre, de nous doter des moyens financiers nécessaires pour améliorer notre offre sur deux aspects :

- ✚ Diversifier l'offre de cours afin de satisfaire les différents publics, du très jeune public aux séniors.
- ✚ Améliorer sensiblement les conditions de rémunérations des intervenants en se conformant strictement aux exigences liées au secteur de l'emploi artistique.

Ce dispositif de « Vacances culturelles » reconduit durant les vacances scolaires (Toussaint, Carnaval, ...) sera l'occasion de mettre en œuvre régulièrement des opérations du même type.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

- 1. VALIDE une fourchette de rémunération allant de 25 à 45 euros brut, en fonction des critères de qualification et d'expérience pour les vacataires du secteur culturel.**
- 2. AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents, procéder à toutes les formalités légales et contractuelles nécessaires à la mise en œuvre du présent dossier.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **05 juillet 2022.**

Le Maire,



Richard TIRAULT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture de l'arrondissement du MARIN, le

17 AOÛT 2022

Le Maire,



Richard TIRAULT